

L'affaire de Coinsins

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 767

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Spécialité de chocolats suisses
Maison **HOFFMANN & KOEBELI**
GENÈVE

6, rue du Marché (face Fusterie) TÉL. 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chapoinière) TÉL. 2.37.92

Vous trouvez toujours pour toutes les bourses un beau choix de fleurs coupées, plantes vertes et fleuries, bouquets et couronnes, chez

E. PREISIG Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève
Téléphone 4.94.68

Même maison :
Rue de Genève 80 - Chêne-Bourg
Téléphone 5.88.40

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés

Tous les genres

Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTÉ JAUNES

L'association du **tricot**

9, rue de la Confédération GENÈVE
26, rue de Bourg LAUSANNE

Waterman
à cartouche
d'encre

PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 4.10.30

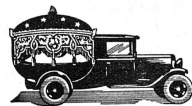
LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3

Articles de bébés

L'affaire de Coinsins

Car il y a une affaire de Coinsins. Il y en a même deux ; la première relative à la guerre du lait et à des infractions aux prescriptions de l'économie de guerre, est réglée. La seconde est en pleine actualité : en présence de l'impossibilité de trouver un secrétaire municipal, le syndic, M. Ch. Magnin, a fait appel à l'institutrice de Coinsins (petit village de 150 habitants, dans le district de Nyon) et l'institutrice, Mlle E. Glauser, fonctionne comme secrétaire municipale ; elle continue de fonctionner, faute d'un secrétaire introuvable, depuis que la préfecture de Nyon n'a pas ratifié sa nomination, depuis que l'opinion publique est saisie de la chose et souligne l'absurdité de la législation qui interdit à une femme capable d'être secrétaire municipale, alors que, dans notre canton, les femmes peuvent être juges, jurées, chefs de service, préfètes, receveuses, ont accès à tous les postes de l'administration cantonale et à tous les postes de l'ordre judiciaire.

Le Département de l'Intérieur, pour expliquer sa décision, brandit un avis de droit désuet, dont l'auteur, si c'est bien l'avocat que nous entendons, émettrait aujourd'hui un avis tout différent. C'est généralement ainsi que cela se passe avec les avis de droit. Cette pièce argue du fait que la Constitution ne cite pas les femmes parmi les personnes jouissant des droits civiques, mais ce fameux article constitutionnel ne spécifie pas non plus que les femmes sont parmi les personnes privées de leurs droits civiques. Cet avis de droit argue du fait que la loi sur les communes parle du secrétaire municipal, et non de la secrétaire municipale. Argument non valable : la loi sur les fonctions publiques cantonales de 1947, ne parle pas non plus de la préfète, de la veyère, de l'inspectrice des ruchers ; la loi sur l'organi-



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Ouvroir de l'Union des Femmes

sation judiciaire ne parle pas non plus de la jurée, de la femme juge, et cependant le droit d'occuper ces charges existe.

De nombreuses femmes ont assumé le travail de secrétaire municipale, en l'absence ou en la carence du titulaire : Mlle M. Roy, à Vevey, a été pendant dix ans secrétaire-adjointe, formellement désignée par la Municipalité ; à Veytaux, en l'absence du secrétaire Bonard, qu'on ne voyait guère à l'hôtel-de-ville, c'est une femme qui a fonctionné pendant plusieurs années comme secrétaire. Dans bien des villages, on trouve des secrétaires officieuses, comme on trouve aussi de nombreuses femmes faisant tout le travail de leur mari nommé, lui, bourgeois communal.

Il y a là un état de fait que la loi se doit de sanctionner sans retard, et nous savons qu'on s'en occupe au château. S. B.

Maîtresses ménagères

C'est à Oron que les maîtresses ménagères vaudoises ont fêté, le 1er juin, le vingt-cinquième anniversaire de leur société, sous la présidence de Mlle Jacot-Descombes.

Mlle Ouleva (d'Yverdon), fut nommée membre du Comité à la place de Mme Mellet (Lausanne), démissionnaire, puis M. H. Perrochon, professeur à Payerne, fit revivre pendant quelques instants des personnages qui habitaient la cure ou le château d'Oron autrefois. Dans une causerie pleine de finesse et d'humour, il évoqua la figure si vivante de Caroline Frossard, femme du pasteur d'Oron. C'était vers 1800, époque où Oron venait de calmer ses idées révolutionnaires (ne dit-on pas que c'est un Pache d'Oron qui trouva à Paris la formule « Liberté, égalité, fraternité » ?). Caroline Frossard s'intéressa à tout : elle se met au calcul pour essayer de trouver la quadrature du cercle ; puis elle se passionne pour la métaphysique et comme les écoles dépendaient du pasteur, elle joue le rôle d'inspectrice. Le « régent » avait d'ailleurs des fonctions très compliquées : il devait tenir l'école trois fois par jour dans des villages différents et lire les prières aux enterrements lorsque le pasteur en était empêché. Il était autorisé à châtier par la verge. Cette brillante évocation du passé d'Oron fut illustrée par la visite du château. E. C.

Association Genevoise pour le Suffrage féminin

L'Association a tenu son assemblée générale annuelle, le 20 juin, sous la présidence de Me E. Kammacher, avocate.

Le rapport présidentiel rappelle, outre les conférences organisées en son local, les différentes manifestations civiques auxquelles l'Association a participé au cours de l'exercice écoulé : Foire de Genève, meeting et affiches à l'occasion de l'élection du Grand Conseil, participation à la campagne lors de l'élection des Prud'hommes, protestations dans la presse au moment de la votation de la loi sur la tuberculose, organisation d'un cours d'élocution. L'Association poursuivra et intensifiera, dit encore le rapport, sa propagande et ses protestations jusqu'à l'aboutissement de ses justes revendications. Le rapport de la trésorière prouve que par une sage et prudente administration des fonds, il a été possible de faire face à toutes les dépenses.

Deux nouveaux membres ont été élus au comité : Mme Ch. Rosset et Mme Wacker-Bohnenblust. Après une intéressante discussion, un article 5 bis, fut ajouté aux statuts, stipulant que le mandat de la présidente ne peut être renouvelé que trois fois, elle ne peut donc garder cette charge que 8 ans. A la partie administrative succéda un moment musical fort attrayant au cours duquel on entendit Mlle Daisy Choisy, soprano. A. B.

Les femmes de pasteurs de l'Eglise nationale

Les 35^{èmes} journées de l'Association des femmes de pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise ont eu lieu à Venes, les 6 et 7 juin. Il y a eu une étude biblique, une soirée familière, une conférence sur « l'Eglise à la croisée des chemins », signalant les dangers et les possibilités d'enrichissement spirituel de l'œcuménisme.

Dans une causerie illustrée de maints faits vécus durant la période difficile d'après-guerre, Mme Deschamps (Paris-Auteuil), invita chacune au renouvellement de sa vocation pour le bien de la famille et de la paroisse.

CANTON DE VAUD

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard



LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 23383

RESTAURANTS - TEA-ROOM

LE CARILLON

Place Chauderon - LAUSANNE

Ses repas pour toutes les bourses

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram : „White Gates“

Une profession pour nos filles

LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48

Ecole cantonale de puériculture reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées.

Vacances pour employées de maison

L'organisation de séjours de vacances, pour employées de maison par l'Association suisse pour le service domestique, devient peu à peu une tradition.

Les Maisons de vacances dirigées par cette Association accueilleront, de nouveau cette année, les employées de maison désirant passer de joyeuses vacances au sein de la belle nature, dans une ambiance reposante et à des conditions favorables.

Des séjours auront lieu à :

Praden (Grisons), « Kurhaus » (autocar Coire-Passugg-Tschierschen), du 2 juillet au 27 août, et à

Moscia-Ascona (Tessin), Maison de la jeunesse évangélique, du 11 septembre au 1er octobre.

D'autres séjours destinés aux employées de maison catholiques sont organisés par :

La Commission lucernoise pour le service de maison à Sachseln (Obwald), « Home Obkirchen », du 20 juillet au 20 août et par l'Association catholique suisse d'employées de maison à Lungern (Brunig), « Hôme St-Joseph », du 6 juin au 11 septembre.

Des circonstances particulières n'ont pas permis d'avoir des séjours de vacances pour les employées de maison romandes. Cependant elles seront les bienvenues dans les différents séjours mentionnés plus haut.

Le prospectus des séjours de vacances peut être obtenu auprès du Secrétariat romand de l'Association suisse pour le service domestique, 13, bd Georges-Favon, Genève.

Camp de cadettes à Vaumarcus (Neuchâtel)

du 16 au 25 juillet 1949

Nous tenons à faire connaître à toutes les mamans, éducatrices et personnes qui s'occupent de fillettes de 12 à 16 ans que ce camp est préparé pour accueillir toutes les enfants. Le sujet de cette année est « La main dans la main ».

Prix pour la semaine fr. 22.— (voyage non compris).

Délai d'inscription : 9 juillet.

Pour tous renseignements s'adresser à Mlle R. Thiemann, Florissant 21, Genève.

N. B. — Les adultes qui aimeraient participer à ce camp comme responsables d'un groupe de campeuses peuvent également s'inscrire.

Voyage et séjour dans les vallées vaudoises du Piémont

A toutes les jeunes filles et femmes du Pays romand ou d'ailleurs qui ne le sauraient pas encore, nous annonçons que les U.C.J.F. du canton de Neuchâtel organisent un voyage du 25 juillet au 1er août 1949.

Milan-Turin-Torre-Pellice-Praly (Agapé), retour par le St-Bernard.

Prix fr. 115.— tout compris (départ de Neuchâtel), Passeport individuel.

Délai d'inscription : 2 juillet 1949.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Mlle R. Thiemann, Florissant 21, Genève ou Mlle R. Jeanneret, Chapelle 23, Pesex (Neuchâtel).

Les émissions radiophoniques sont suspendues du 9 juillet au 1er août, pendant les vacances du studio.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE